

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France - 157, avenue Jean Lolive - 93698 Pantin Cedex

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du PRESIDENT

N° 2015-168

MB

**OBJET** : Ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade de moniteur-éducateur et intervenant familial territorial principal, session 2016 – National

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°2013-490 portant statut particulier du cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux,  
Vu le décret n°2013-644 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 15 du décret n° 2013-490 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux,  
Vu l'arrêté n° 2014-285 du 7 juillet 2014 portant délégation de signature à M. Francis FARGEOT, directeur général,  
Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,  
Considérant que cet examen est organisé à l'échelle nationale par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne,

**ARRETE**

**Article 1** : L'examen d'avancement au grade de moniteur-éducateur et intervenant familial territorial principal est ouvert à l'échelle nationale à compter du 8 septembre 2015.

**Article 2** : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne au plus tard le 7 octobre 2015.

**Article 3** : Pendant la période de retrait de dossiers, du 8 septembre au 7 octobre 2015, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr).

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

**Article 4** : La clôture des inscriptions est fixée au 15 octobre 2015.

**Article 5** : L'épreuve orale d'admission de cet examen aura lieu à compter du 15 février 2016 au CIG de la petite couronne – 157 avenue Jean Lolive – 93698 PANTIN, et si nécessaire dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.

**Article 6** : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est communicable à toute personne en faisant la demande.

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des Centres de Gestion de la région Ile-de-France et dans les locaux des centres départementaux de gestion, du C.N.F.P.T, et du Pôle Emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Publié sur ~~le~~ le 25 JUN 2015

Reçu par le représentant de  
l'Etat le : 25 JUN 2015

Certifié exécutoire

Pour le Président, par délégation,  
Le Chef du Service Secrétariat général  
et Commande publique

Laurent QUEYROU



Fait à Pantin, le 10 juin 2015

Pour extrait conforme,  
Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général,

Francis FARGEOT